

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Lausanne, le 22 mai 2020

**artos – Association romande technique organisation spectacle**

## Coronavirus – Les arts vivants lâchés dans le gouffre

**Le 20 mai dernier, le Conseil Fédéral a annoncé, pour la fin du mois de mai 2020, la suppression du droit extraordinaire à la RHT pour les personnes qui occupent une position assimilable à celle d'un employeur et pour leurs conjoints occupés dans l'entreprise. Il en est de même pour les apprenti-e-s. Le renouvellement tacite du droit APG pour les indépendants devient désormais conditionnel et devra faire l'objet de demandes spécifiques avec effet rétroactif dès le 16 mai 2020.**

**Ces décisions seront un coup fatal aux entreprises de prestation techniques, aux indépendant-e-s et aux apprenti-e-s Techniscénistes.**

**L'association professionnelle artos, représentante romande des métiers techniques et administratifs de la scène culturelle, demande aux autorités de reconsidérer ces mesures et de prolonger les soutiens exceptionnels mis en place pour l'assurance chômage.**

Les conséquences des décisions de mercredi sont les suivantes :

### **Mort des entreprises de prestations techniques**

Sans le maintien de l'indemnisation exceptionnelle RHT pour les patron-ne-s et les apprenti-e-s, les entreprises ne pourront plus rester à flot. L'annonce du Conseil Fédéral est arrivée le même jour que la fin des demandes d'indemnisation. Ces décisions n'ont donc pas pu être prises en compte dans les dossiers de demandes d'aides d'urgence ou d'indemnisation auprès des cantons.

### **Apprenti-e-s Techniscénistes abandonné-e-s**

Les apprenti-e-s Techniscénistes se forment essentiellement dans le milieu culturel et événementiel. Les entreprises formatrices n'ayant malheureusement plus les moyens nécessaires pour continuer à former leurs apprenti-e-s, c'est tout un écosystème qui s'effondre.

**artos** demande le maintien du droit à la RHT pour les apprenti-e-s afin d'éviter des licenciements et d'assurer la relève.

### **Douche gelée pour les indépendant-e-s**

Un grand nombre de technicien-ne-s du spectacle et acteur-trice-s culturel-le-s ont un statut d'indépendant-e-s. Ce n'est pas le moment de supprimer leur APG, indispensable à leur survie.

La possible réouverture des théâtres au 8 juin ne garantit pas une reprise immédiate des activités lucratives. En effet, bon nombre de spectacles de fin d'année sont déjà annulés. De plus, il faut prendre en compte le temps de mise en place des nouvelles programmations qui, entre la communication et la production, nécessitent plusieurs mois de travail en amont des représentations elles-mêmes.

Enfin, l'interdiction des manifestations de plus de 1000 personnes persiste jusqu'à la fin de l'été au minimum. Les quelques événements qui pourraient voir le jour dans un futur proche

ne permettront pas de redonner du travail à la grande majorité des acteur-trice-s culturel-les. Un soutien particulier leur est indispensable.

## **Faillites et pauvreté comme horizon**

Un avenir sombre et très peu d'espoir se dessinent à l'horizon. Les annonces du Conseil Fédéral de ce mercredi, additionnées aux premières réponses décevantes des demandes d'indemnisation pour pertes ainsi que l'indemnisation RHT qui ne se fait qu'au prorata des subventions, sont malheureusement trop de mauvaises nouvelles pour que notre secteur puisse continuer à s'accrocher.

Alors que l'économie générale redémarre, notre secteur, premier arrêté, sera le dernier à reprendre. Les mots faillite, aide sociale et licenciement sont malheureusement sur beaucoup trop de lèvres pour que nos politiques ne s'en préoccupent pas. La branche a absolument besoin du maintien des aides mises en place, en particulier de la RHT, jusqu'à une reprise normale de l'activité.

## **Nos demandes**

Après avoir constaté l'ampleur des dégâts, l'association **artos** demande :

### Prolongation des mesures exceptionnelles de l'assurance chômage

Depuis le début de cette crise, la RHT paraissait être l'une des solutions les plus efficaces. Si les entreprises ne peuvent plus compter sur ce système pour les patron-n-e-s et leurs apprenti-e-s, des faillites et licenciements auront lieu très rapidement et en nombre.

### Prise en compte de la période nécessaire pour la mise en place de nouvelles programmations dans l'abandon des mesures de soutiens

Il est essentiel de prendre en compte les mois de préparation (coordination, création, construction, répétition, communication, diffusion, etc.) qui ne génèrent aucune entrée d'argent. Durant cette période, les entreprises et acteur-trice-s culturel-e-s doivent pouvoir bénéficier d'un soutien.

### Calcul de l'indemnisation des pertes financières sur le manque à gagner / Indemnisation des cachets

Le système de calcul, différent selon les cantons, ne fonctionne malheureusement pas lorsque seuls les frais engagés sont pris en compte. En effet, la réalité est tout autre. De nombreuses manifestations ont été annulées, induisant inévitablement une annulation en cascade des mandats techniques et artistiques. D'autre part, le climat d'incertitude présent dès le début de la crise a provoqué l'abandon pur et simple de nombreux projets qui auraient dû voir le jour cette année. Dès lors, le marché du travail s'est brutalement effondré, les demandes d'offres ont été réduites à néant et aucun nouveau contrat n'a été validé.

C'est pourquoi le manque à gagné doit être pris en compte dans le calcul d'indemnisation.

### Des informations claires pour informer nos membres

Représentant de la branche, nous sommes extrêmement sollicités par nos membres. Nous devons pouvoir leur donner des réponses claires sur les questions suivantes :

- Système de calcul d'indemnisation des pertes
- Système d'indemnisation RHT pour les entreprises indemnisées dont, rappelons-le, les règles ont changé en cours de route.
- Plan de réouverture : mesures sanitaires et plan de protection
- Délais de dépôts de dossiers

## Être consulté

Notre association compte environ 400 membres, ce qui représente près de 4000 professionnel-le-s. Nos membres faisant partie de toutes les branches du milieu culturel (Théâtres, Festival, Club, Cirque, Art de rue, Danse, Musique), nous avons une vision claire du terrain et du fonctionnement général. Il est dommage de ne pas nous solliciter d'avantage pour que nous puissions apporter notre expertise et notre point de vue.

## Diminution de la bureaucratie

Depuis le début du mois de mars, les professionnel-le-s des arts vivants ne cessent de devoir remplir des dossiers, écrire des lettres, trouver des justificatifs. Ils passent leurs journées à essayer de correspondre aux multiples demandes.

Les règles d'application des mesures changent de semaine en semaine et avec des informations parfois contradictoires. Dans ces conditions, il est impossible pour nos membres de préparer une stratégie de reprise économique fiable et solide.

En conclusion, sans maintien des mesures exceptionnelles qui avaient été mises en place, toute une partie du milieu culturel et évènementiel va purement et simplement disparaître à court terme.

## Informations sur *artos*

### ***artos- Association Romande Technique Organisation Spectacle***

***artos*** est l'association professionnelle romande des métiers de la technique de scène et de l'administration culturelle et événementielle.

**Nombre de membres structures** : 163

**Nombre de membres individuels** : 199

**Total de membres** : 362

**Total de professionnel-le-s** : 4000 personnes

**Type de structures membres** : théâtres, entreprises de prestations, festivals, compagnies, salles de concert, producteurs, associations culturelles, écoles.

**Type d'individus membres** : professionnel-le-s de la scène culturelle romande, en particulier les administrateur-trice-s et les technicien-ne-s.

### **Contactés médias pour l'association professionnelle *artos***

Président, Matthieu Obrist – 079 442 30 12, matthieu.obrist@artos.net.ch

Secrétaire générale, Carmen Bender – 021 621 80 61 – 079 399 64 45, carmen.bender@artos-net.ch